

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 04 juillet 2022**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2022/07/06**

Date de la convocation	27/06/2022
	<b>Votes : 24</b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre juillet  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni, à dix-huit heures trente dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. BOUISSON Mylène, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mr LAMBERT Marcel  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude  
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mme HEREDIA Fabienne  
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mme DJUROVIC Aleksandra

**Objet** : Acquisition du bâtiment « Sainte Claire »

Monsieur le Maire fait l'historique du bâtiment « Sainte Claire » cadastré section AC 187 sis 23 Cours National.

Il note que la « Ste Immobilière Languedocienne » souhaite vendre ce bâtiment. La « Ste Immobilière Languedocienne » demande, en ce qui concerne la chapelle, à la commune de laisser le culte pendant 10 ans.

Il souligne que la « Ste Immobilière Languedocienne » souhaite vendre ce bâtiment au prix de Cent quatre-vingt-dix mille Euros (190 000 Euros).

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour l'acquisition du bâtiment « Ste Claire » sis à Paulhan 23 Cours National afin que ce bien demeure dans le patrimoine local.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Accepte l'acquisition du bâtiment « Sainte Claire » sis à Paulhan 23 Cours National au prix de 190 000 euros dont les versements se feront en 2 fois en 2022 et 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet d'effectuer toutes les démarches et formalités relatives à la signature de l'acte notarié en l'étude de Me Jean Philippe ANDRIEU, notaire à MONTPELLIER,
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget de la commune de 2022 et de 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

**Le Maire,**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220704-2022-07-06-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022